

# Commune de Taden

## Modifications de droit commun du PLUiH n°3 Observations et demandes des élus communaux

### 1. Trélat – La Goupillière – bâtiment ancien pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Le bâtiment ancien situé sur la parcelle A277 présente un véritable intérêt patrimonial comme le décrit la photo ci-dessous.

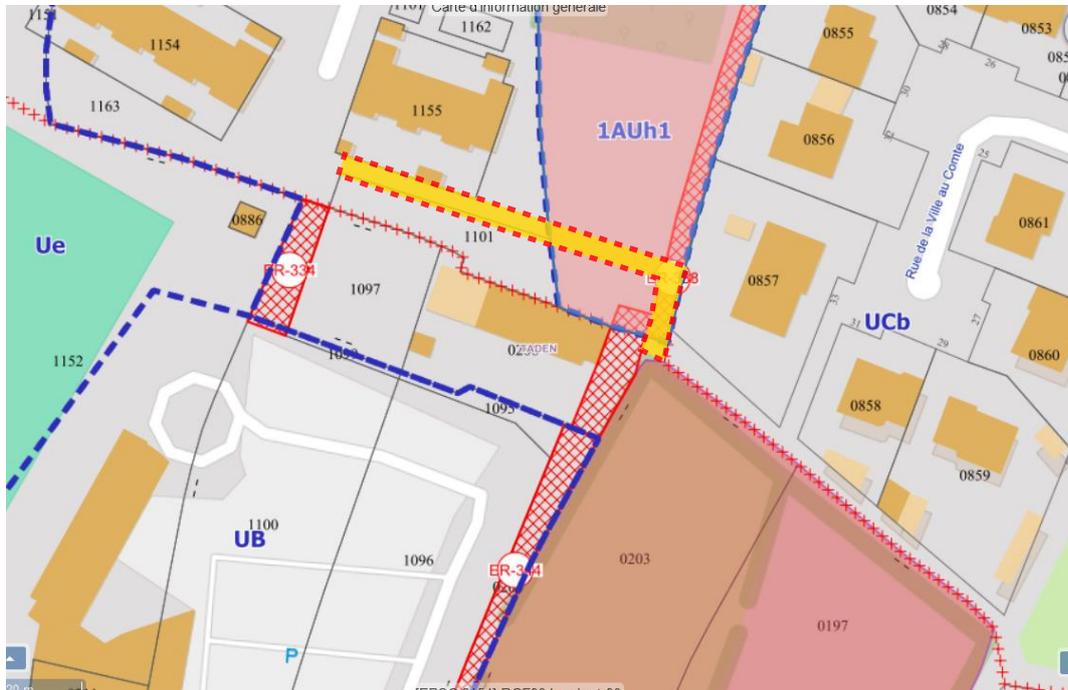
Ainsi, dans le prolongement de la demande qui a été formulée par la propriétaire, la commune souhaite que ce bâtiment soit identifié comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination afin de permettre sa réhabilitation.





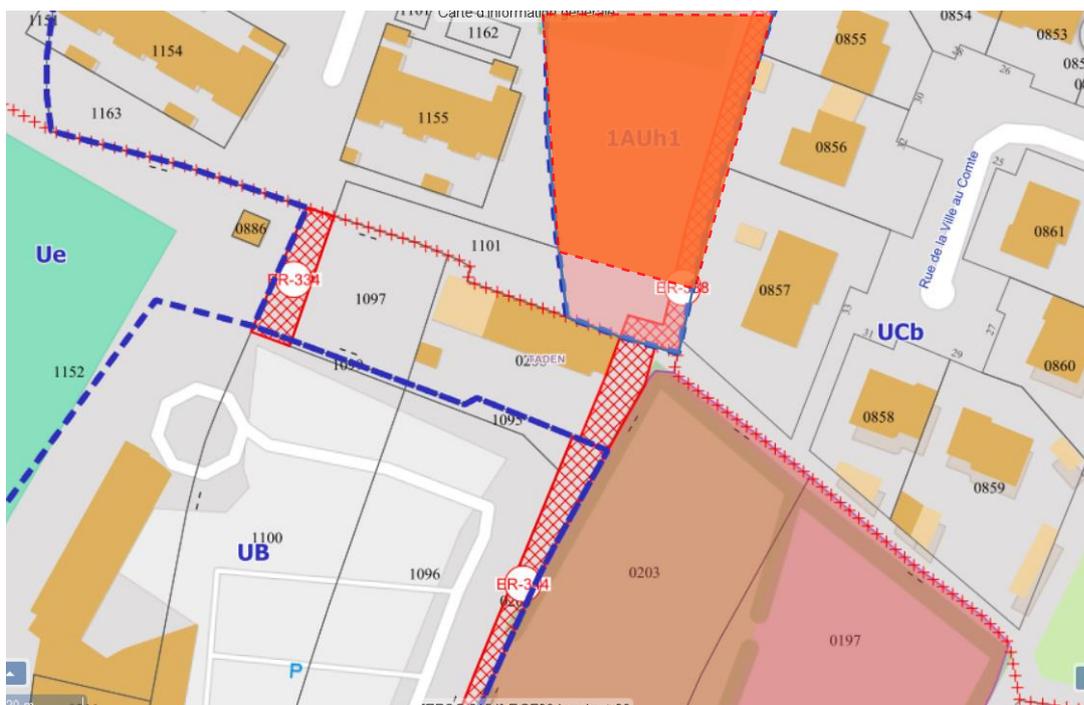
### 3. Trélat – création d'un nouvel emplacement réservé sur la parcelle A185 :

Afin d'assurer les connexions piétonnes entre la résidence de la Ville au Compte et le quartier du Bosquet, les élus proposent la création d'un nouvel espace réservé sur la parcelle A185.



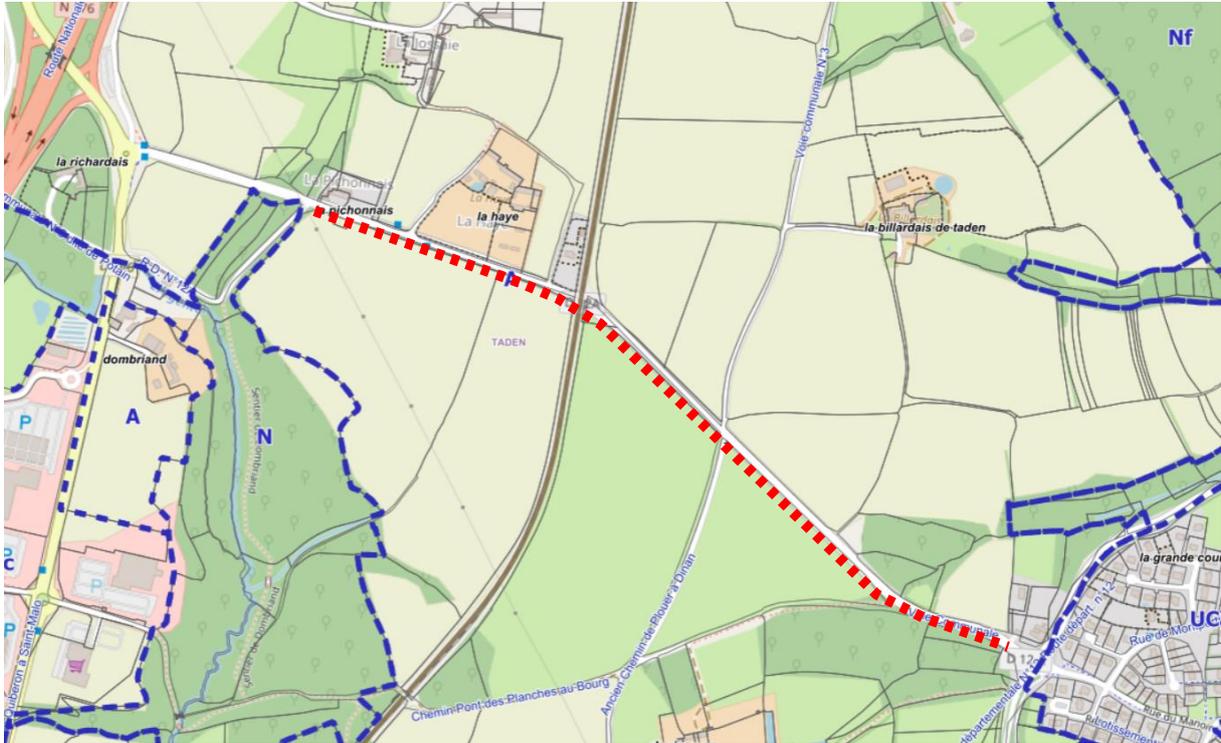
### 4. Trélat – Ajustement de l'OAP Trélat - 3 :

En lien avec la demande de modification ci-dessus (n°3), la commune demande que soit réajustée la limite sud de l'OAP Trélat n°3.0



# 1. Taden – création d'un nouvel emplacement réservé le long de la D12A :

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités actives, la commune souhaite que soit inscrit un emplacement réservé le long de la D12A entre le giratoire de Villeneuve et la voie communale de Dombriand sur les parcelles D1497, D2054, D739, D2046, D2032 D2033, D2067, D2066, D2483, D2034, D2035, D2036, D2037, D1591.



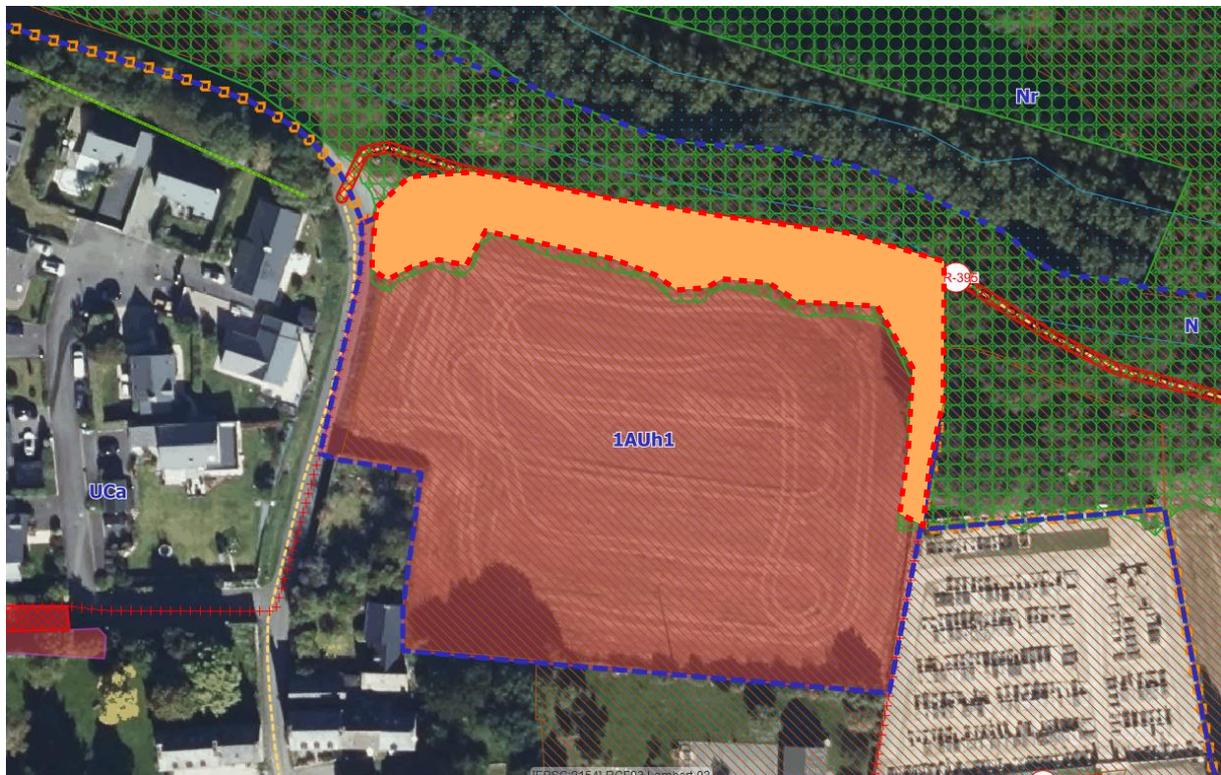
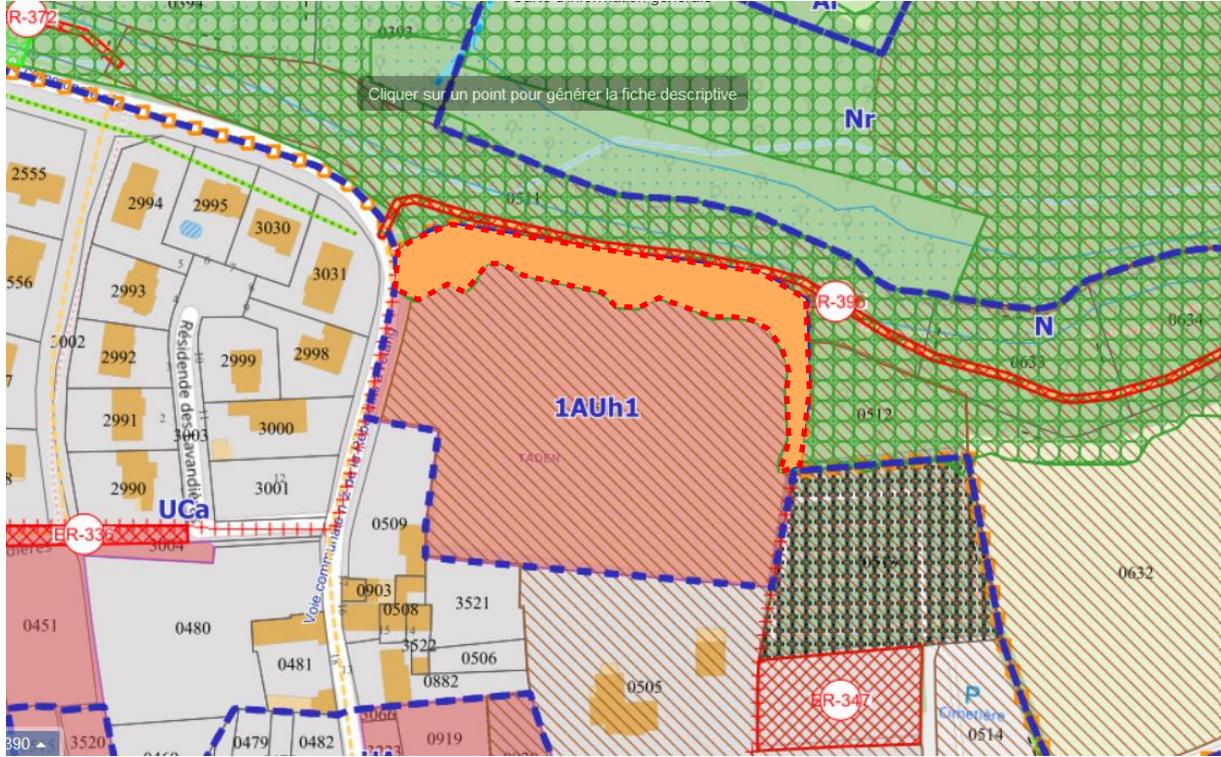
## 2. Trélat – création d'un nouvel emplacement réservé sur D2, entrée Sud-Est de l'agglomération de Trélat :

Afin de répondre aux attentes des habitants de Trélat, la commune souhaite que soit inscrit un emplacement réservé sur la D2 à l'entrée Sud-Est de l'agglomération en vue de d'aménager le carrefour avec la voie communale de la Ville au Comte par la création d'un giratoire.



### 3. Taden – Ajustement d'un espace boisé classé :

Afin de mieux correspondre à la réalité du terrain, la commune souhaiterait corriger une erreur matérielle en adaptant l'espace boisé classé des parcelles D511 et D512 qui empiète sur la parcelle D510 alors que celle-ci, concernée par une OAP, ne comporte pas de boisement.



#### 4. ZA des Alleux – création d'un nouvel emplacement réservé :

Afin de délocaliser à terme ses services techniques, la commune souhaite que soit créé un emplacement réservé sur les parcelles AA83 et AA82.



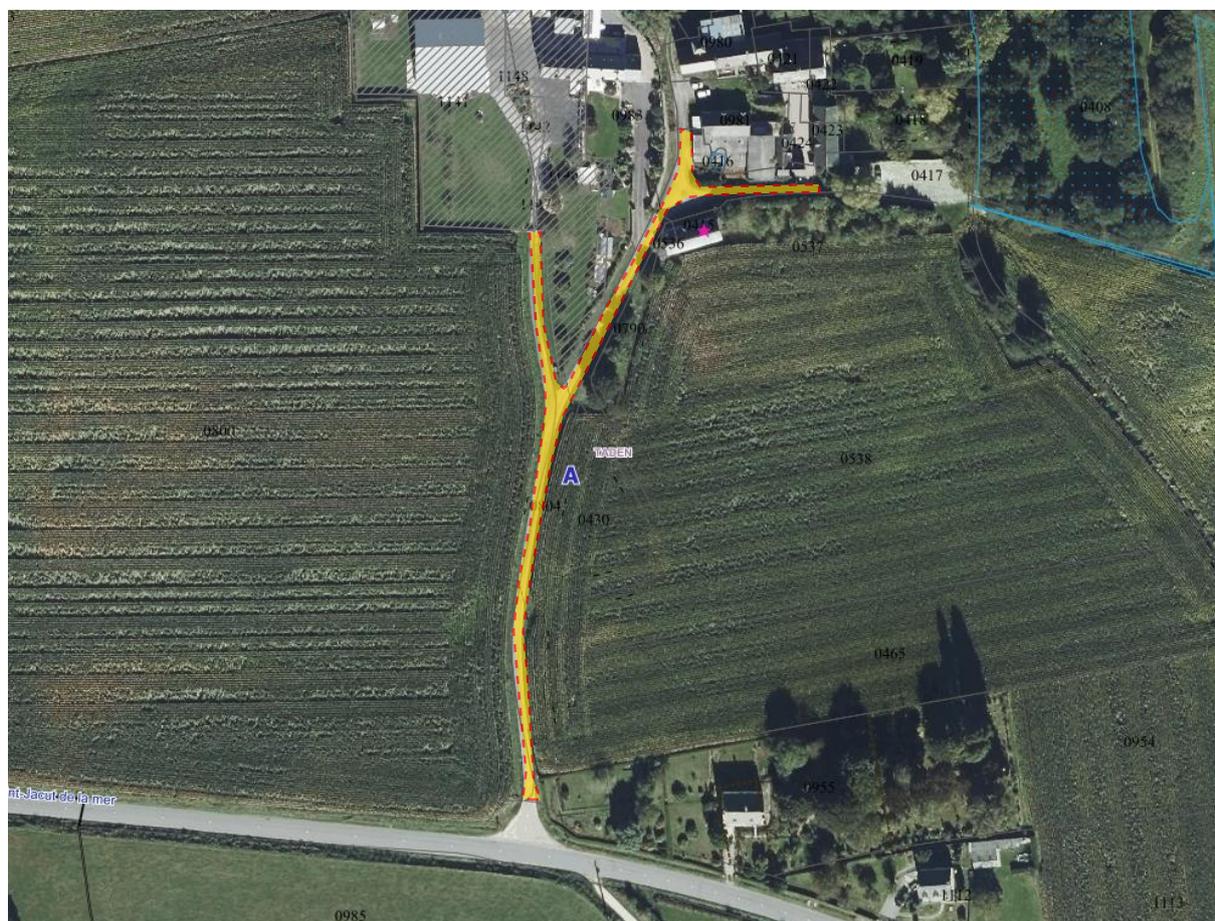
## 5. Le Petit Bois Mené – création d'un nouvel emplacement réservé :

Afin de garantir à terme les déplacements et accès aux parcelles agricoles enclavées, la commune souhaite inscrire un nouvel emplacement réservé sur les parcelles B316, B308, B703, B305, B746, B747, B297, B840, B843.



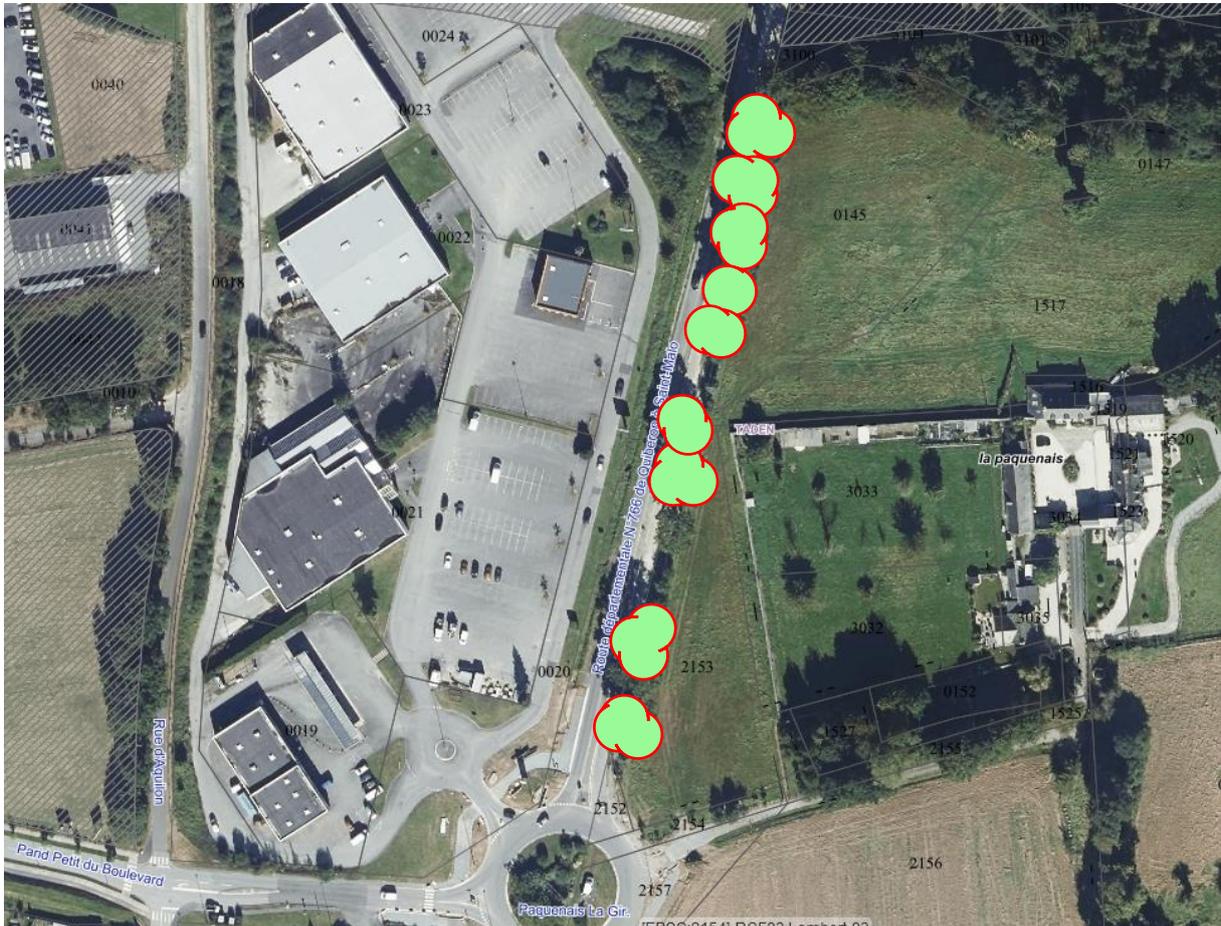
## 6. Launay – création d'un nouvel emplacement réservé :

En vue à terme d'intégrer les voies de desserte des habitations du hameau de Launay, la commune souhaite inscrire un nouvel emplacement réservé sur les parcelles C804, C417, C1146, C800.



# 1. La Paquenaix – inscription d’arbres remarquables :

Au regard de l’intérêt patrimonial naturel que représentent les chênes situés le long de la D166, la commune propose que ceux-ci soient inscrits au PLUiH comme arbres remarquables.



## 1. Résidence de la Grande Allée – inscription d'une haie protégée :

Au regard de l'intérêt paysager que représente l'alignement d'arbres situé sur les parcelles AD226, AD181, AD180, la commune propose la création d'une haie protégée.

